

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 52 (1923)

**Heft:** 2

**Rubrik:** Avis au corps enseignant

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Aujourd'hui donc, le *Jeune catholique* se montre disposé à renaître en 1923, toutes mesures ayant été prises dans ce but. Toutefois, ce projet ne pourra être réalisé qu'à une condition, celle d'être assuré au préalable que les abonnés éventuels futurs atteignent un total rigoureusement nécessaire pour couvrir les frais. Il ne s'agit d'ailleurs pas ici d'un profit à réaliser, mais d'une bonne œuvre à faire. Cependant, pour ne point s'exposer à de nouvelles pertes, un minimum de souscripteurs s'impose, car s'il n'est pas garanti c'est un nouvel ajournement en perspective, sinon une renonciation décisive de continuer la publication.

Si le *Jeune Catholique* reparait, non seulement sa rédaction, mais encore l'administration aura son siège en Valais puisque c'est l'*Œuvre de Saint-Augustin*, à St-Maurice, qui en soignera l'impression et l'envoi. Ce modeste organe se publierait de nouveau chaque mois en livraisons de 16 pages, de manière à former au bout de l'an un joli volume illustré de 200 pages. L'abonnement individuel serait de 2 fr. seulement, sauf à ne coûter que 1 fr. 70 pour 5 exemplaires servis toute l'année sous la même bande, sans compter que toute souscription à 10 ex. continuerait à jouir d'un 11<sup>me</sup> en sus.

Comme la clientèle de cette feuille se recrute principalement parmi la gent écolière, le Comité du *Jeune Catholique* se permet d'adresser ici un chaleureux appel au personnel enseignant pour organiser immédiatement la propagande nécessaire auprès de ses élèves et transmettre la liste des adhésions *au plus tard jusqu'au 10 janvier*, cela pour que, si le chiffre des abonnés est suffisant, l'impression puisse sans délai commencer, tous les préparatifs étant d'ailleurs faits pour lancer le petit journal vers le 15 janvier. Mais, on le répète, sa résurrection ne peut s'accomplir que si le nombre voulu des souscripteurs est strictement atteint. Son programme du début reste, bien entendu, le même et peut se résumer dans ces trois mots : *édifier, instruire, recréer*. Si donc, grâce au zèle et à l'activité du personnel enseignant, sa propagande obtient un heureux résultat, notre recueil reprendra vie avec l'an prochain, au grand plaisir et à la satisfaction de beaucoup. En effet, c'est par centaines que, dans le courant de 1922, sont parvenues à la rédaction des lettres réclamant son retour ou souhaitant sa plus prochaine réapparition. Pour s'inscrire comme abonné ancien ou nouveau, il suffit du reste d'écrire désormais simplement à l'adresse suivante : *Jeune Catholique, St-Maurice*.

---

## Avis au Corps enseignant

La Conférence romande des Directeurs de l'Instruction publique a décidé d'offrir par souscription l'*Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*, édition de 1922 qui vient de paraître, aux membres du personnel enseignant des divers ordres scolaires, à la condition que l'administration de l'*Annuaire* accorde un subside de 2 fr. par exemplaire, auquel serait ajoutée une contribution de 1 fr. allouée par chaque Département.

De la sorte, les instituteurs et institutrices, les professeurs, les membres des commissions scolaires pourront se procurer le dernier volume de l'*Annuaire* au prix de 3 fr. l'exemplaire. Les souscripteurs fribourgeois devront dans ce but s'adresser à la Direction de l'Instruction publique, à Fribourg.

Fribourg, le 29 décembre 1922.

Le Conseiller d'Etat,  
Directeur suppléant, E. PERRIER.

**Société des institutrices.** — Réunion mensuelle, jeudi 1<sup>er</sup> février, à 2  $\frac{1}{2}$  heures, à la Villa Miséricorde.